

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-85
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

Sous matière :
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS

OBJET :
DESIGNATION DES
DELEGUES AU
SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
POUR
L'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DU
FRESQUEL

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 27 MARS 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 27 MARS 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du jeudi 02 avril 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICHKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET
Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT
Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno,
DE ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

Secrétaire : CHANCROGNE Maëva.

L'assemblée est informée que dans le cadre de l'installation de la nouvelle municipalité, et conformément aux articles L 2121.33 et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique du Fresquel.

Il convient à cet effet de désigner, au scrutin secret à la majorité absolue, un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Conformément à l'article L 5711-1 relatif au Syndicat Mixte, il est précisé que pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Après avoir fait appel à candidature, les candidats suivants sont recensés :

- ❖ M. François DEMANGEOT, Titulaire
- ❖ M. Javier DE LA CASA, Suppléant

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 08 AVR. 2026

ID : 011-211100763-20260402-DB202685-DE

Il est procédé aux opérations de vote. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Votants : 33
- Exprimés : 33

La liste des délégués est donc la suivante :

- ❖ M. François DEMANGEOT, Titulaire
- ❖ M. Javier DE LA CASA, Suppléant

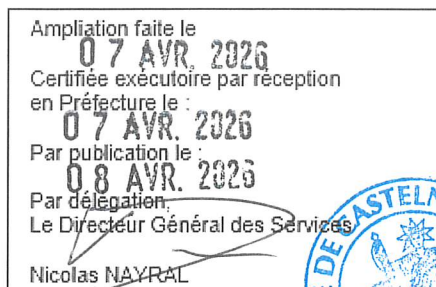
LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du résultat du vote désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique du Fresquel, comme énoncé ci-dessus, soit :

- ❖ M. François DEMANGEOT, Titulaire
- ❖ M. Javier DE LA CASA, Suppléant

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 02 Avril 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER

